Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215602467-20260601-DCM2026_58-DE

COMMUNE DU SOURN (MORBIHAN)

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Délibération N° DCM2026_58

Lotissement Coët Er Sorn : Révision des prix Lot 5 et 8

Membres en exercice : 19
Absents excusés : 2
Présents : 17

L'An deux mille vingt-six, **le 1er juin**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 26 mai 2026.

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Michel FILLION, Mireille LE RUYET, Michel CABEL, GUEVELLO COUDERT Emmanuelle, David LE CUNFF, Magali DUCHAUD, Michael CREMET, Philippe HELARY, Yohann LE DIZEC, Christelle DREANO, Guénaëlle MARQUER, Joanna PERROT, Camille BOCHE NEDELEC, Sandrine LE CLEZIO, Frédéric MICHEL, Laure JAFFREDO,

Absents excusés : André THUAL, Pascal LE TOHIC,

Monsieur Frédéric MICHEL a été désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal du Sourn a fixé, par délibération en date du 19 février 2018, les prix de vente des vingt-cinq lots du lotissement Coët Er Sorn à 51 € HT/m² (soit 61,20 € TTC/m²). Malgré leur commercialisation, les lots 5 et 8 n'ont pas trouvé preneur, contrairement aux autres parcelles.

Afin de relancer l'attractivité du lotissement et de permettre la réalisation de l'aménagement définitif, il apparaît essentiel d'ajuster les prix de vente des lots concernés. Cette révision, soumise à l'avis favorable du service des Domaines, vise à faciliter leur cession tout en préservant l'équilibre financier de l'opération.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2222-1 et suivants relatifs à la gestion des biens des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L. 315-1 et suivants relatifs aux lotissements ;

Considérant que la délibération du 19 février 2018 a fixé les prix de vente des lots du lotissement Coët Er Sorn à 51 € HT/m² ;

Considérant que les lots 5 et 8, d'une superficie respective de 659 m² et 600 m², n'ont pas trouvé preneur malgré leur mise en commercialisation ;

Considérant que la réduction des prix de ces lots constitue une mesure importante pour relancer leur attractivité et achever l'aménagement du lotissement ;

Considérant que le service des Domaines a rendu un avis favorable à cette révision ;

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215602467-20260601-DCM2026_58-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Les prix de vente des lots 5 et 8 du lotissement Coët Er Sorn sont révisés comme suit :

N° lot	Surface (m²)	Ancien prix HT	Nouveau prix HT	Nouveau prix TTC	Adresse postale
5	659	33 609 €	30 204,00 €	36 245,80 €	8 rue JS Bach
8	600	30 600 €	27 480,00 €	33 000,00 €	9 rue A Vivaldi

Le Maire
Jean-Jacques VIDELO



Le secrétaire de séance
Frédéric MICHEL



Publiée le 05/06/2026
Transmis en Préfecture le 05/06/2026
Document exécutoire à compter du 05/06/2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.